

PLAN TERRITORIAL DE LUTTE  
CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE  
L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

CONTRAT DE VILLE DE  
L'AGGLOMERATION  
DE LIMOGES

## *Appel à projets :*

*Lutte contre les  
discriminations et promotion  
de l'égalité femmes-hommes*

**2018-2019-2020**



***L'APPEL A PROJETS EST OUVERT DU 23 MAI AU 18 JUIN 2018  
TOUT DOSSIER PARVENU APRES CETTE DATE NE POURRA  
ETRE PRIS EN COMPTE***

## **Table des matières**

<b>CADRE D'INTERVENTION .....</b>	<b>3</b>
<b>OBJECTIFS.....</b>	<b>3</b>
<b>PROCEDURES.....</b>	<b>4</b>
<b>CALENDRIER .....</b>	<b>5</b>

## **CADRE D'INTERVENTION**

Face à des signes de délitement du lien social, et dans un souci constant d'assurer l'égalité de traitement des habitants, les partenaires du contrat de ville ont affirmé leur volonté de lutter contre toutes les discriminations en adoptant un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD 2018-2020).

Adossé au contrat de ville, ce plan définit les priorités partagées en matière de lutte contre les discriminations.

Aussi il est lancé un appel à projets dont l'objectif est d'accompagner et de soutenir les initiatives et opérations originales visant à agir sur cet enjeu.

## **OBJECTIFS**

Les orientations principales de ce PTLCD sont de :

- Sensibiliser les habitants sur toutes les formes de discriminations et principalement sur celles liées à l'origine réelle ou supposée, ainsi que sur la promotion de l'égalité femmes hommes
  
- Former et qualifier les acteurs
  
- Soutenir les initiatives locales en direction des employeurs et des entreprises
  
- Changer les représentations et lutter contre les stéréotypes
  
- Faciliter l'accès aux droits des victimes et accompagner les victimes

Cet appel à projets vise à créer le débat et la réflexion autour de la lutte contre les discriminations et l'accès à l'égalité réelle des droits. Il doit favoriser une meilleure sensibilisation des acteurs (professionnels et/ou habitants) à la différence et doit impulser de nouvelles initiatives.

## **PROCEDURES**

Si vous souhaitez y répondre, vous devrez :

- **Adresser un dossier de demande de subvention CERFA en format PDF,**

Ce dossier de demande de subvention *devra* être adressé **complet** à la Mission Insertion et de la Politique de la Ville de la communauté d'agglomération Limoges Métropole **par mail** à l'adresse suivante spécifiquement dédiée:

**contratdeville@agglo-limoges.fr**

### **Les éléments suivants sont attendus**

Un dossier qui décrit les modalités pratique d'intervention du prestataire,

1. La présentation de l'action – 2. Les objectifs de l'action - 3. Le public ciblé - 4. Le(s) territoire(s) de mise en œuvre - 5. Les moyens humains (noms et qualités des intervenants présents sur la mission) - 6. Les moyens matériels - 7. Les partenaires mobilisés- 8. L'information et la communication - 9. Le calendrier -10. Le budget de l'action.

N'hésitez pas à joindre à votre dossier tout élément utile à l'examen du projet.

**Un accusé de réception**, sera systématiquement adressé en retour afin de vous confirmer votre dépôt.

Ces dossiers seront ensuite transmis, via la plateforme de travail collaboratif du contrat de ville, aux différents partenaires financeurs sollicités.

### **Un bilan final vous sera demandé à l'issue de l'action composé d'un.**

- bilan quantitatif

Il devra comporter au minima les indicateurs suivants. Nombre de participants, sexe, âge, nombre personnes par lieux de résidence (quartiers prioritaires de Limoges à préciser et centre-ville), les structures prescriptrices...

- bilan qualitatif sur le déroulé de l'action (date, durée de l'action, résultat, impact, ...)
- bilan financier de l'action

### **Durée des projets :**

Les projets proposés devront débutés sur l'année 2018. Selon la nature des projets, il est envisageable de présenter une action se réalisant sur plusieurs années 2018-2019-2020

Ces projets pluriannuels pourront être biennaux ou triennaux et devront présenter un fort caractère novateur et participatif.

Les projets annuels pourront prétendre à un nouveau financement dans la mesure où ils ont démontré un caractère innovant nécessitant un approfondissement et qu'ils aient fait l'objet d'une évaluation favorable par les financeurs.

## **CALENDRIER**

Pour cette programmation 2018, les porteurs de projets sont invités à présenter leurs projets du **23 mai au 18 juin 2018 inclus**. Les dossiers déposés en dehors de cette période ne seront pas pris en compte.

### **Les dates clés**

23 mai 2018 : ouverture de l'appel à projets

18 juin 2018 inclus: date limite de dépôts des dossiers

En juin-juillet 2018 : instruction partagée et sélection des dossiers

## **DEPÔTS DES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Les dossiers sont à adresser au plus tard le 18 juin 2018 inclus (délai de rigueur)**

**Par voie électronique à : [contratdeville@agglo-limoges.fr](mailto:contratdeville@agglo-limoges.fr)**

## **CONTACTS**

Pour tout renseignement vous pouvez

-Adresser un mail à : **[contratdeville@agglo-limoges.fr](mailto:contratdeville@agglo-limoges.fr)**

-**Ou** par téléphone à :

### **Agglomération Limoges Métropole**

Emmanuelle MARCAIS – Chargée de mission - 05 55 42 25 58

### **Etat**

Jocelyne COLIN (DDCSPP) - 05.19.76.12.25

Séverine DUMAZOT (DDCSPP) - 05.19.76.12.29

### **Région Nouvelle-Aquitaine**

Véronique LARUE – Chargée de mission - 05.55.29.00.32

### **Ville de LIMOGES**

Anne BILLEBEAUD – Agent de développement local - 05.55.45.97.68

### **Agence Régionale de Santé (ARS)**

Mathilde BUGEAUD - 06.11.79.67.11